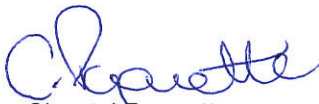


## AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 avril 2018, le Conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac a adopté le règlement suivant :
  - Règlement no 340 intitulé « *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* ».
2. Que ledit règlement soit déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, 342, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et est publié sur le site Internet de la Ville au [www.coteau-du-lac.com](http://www.coteau-du-lac.com).
3. Que ce règlement soit entré en vigueur conformément à loi et au règlement no 340;

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, en ce 11 avril 2018.



Chantal Paquette  
Assistante-greffière

Je soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié sur le site Internet de la ville le 11 avril 2018;
2. affiché au bureau de la municipalité le 11 avril 2018.



Chantal Paquette  
Assistante-greffière